

2014/6176 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 29 000 EUROS A L'ASSOCIATION « LYON SPORT EVENEMENTS » POUR L'ORGANISATION DE LA 7E EDITION DE « LYON URBAN TRAIL » LE DIMANCHE 13 AVRIL 2014 - APPROBATION D'UNE CONVENTION MIXTE (DIRECTION DES EVÈNEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 16 décembre 2013 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« L'Association Lyon Sport Evénements organise la 7^e édition de « Lyon Urban Trail » le dimanche 13 avril 2014.

Il s'agit d'une épreuve pédestre assimilable aux courses nature type trail sous l'égide de la Fédération française d'athlétisme et répondant à la réglementation des courses hors stade.

Lors de cette épreuve, les concurrents sont considérés comme étant en excursion personnelle et sont tenus au respect du Code de la Route. Ils doivent effectuer l'ensemble de l'itinéraire sur les trottoirs ou dans les couloirs aménagés.

Ce trail urbain s'appuie sur la topographie et l'architecture atypique de Lyon (collines, fleuves, traboules, bas ports, escaliers, parcs...). Entre marathon et trail, cette course allie plusieurs difficultés : montées courtes et raides (plus de 20 côtes au programme), escaliers (plus de 6 000 marches), de descentes techniques, de pavés disjoints et de sentiers méconnus.

En 2013, environ 6 500 coureurs étaient présents, 3 200 participants sur le 12 km, 2 200 sur le 23 km et 1 100 sur le 38 km.

Le départ et l'arrivée de l'ensemble des parcours proposés se dérouleront place des Terreaux. Les participants pourront ainsi découvrir ou redécouvrir Lyon et notamment les sites emblématiques et insolites : l'amphithéâtre gallo-romain, l'Hôtel de Ville, les traboules, la colline de Fourvière, la Croix-Rousse, le Parc de la Visitation, la Villa Gillet et d'autres nouveaux sites encore à l'étude.

Trois distances sont à nouveau proposées :

- 12 km avec 600 m de dénivelé et 8 ascensions ;
- 23 km, parcours concentré sur les collines de Fourvière et de la Croix-Rousse avec 12 ascensions, et 1 100 m de dénivelé positif ;
- 36 km avec un dénivelé positif de 1 700 m minimum, 22 ascensions plus ou moins longues sur tout type de terrain : bitume, sentiers (terre ou herbe), gore, escaliers, pavés...

Pour cette 7^e édition, les principaux objectifs de l'Association sont :

- d'augmenter le nombre de participants ;
- de faire découvrir les plus beaux endroits et points de vue originaux de la ville de Lyon ;
- d'attirer un grand nombre de spectateurs lyonnais.

Cette manifestation permet ainsi d'organiser une compétition de qualité, de faire participer un large public lyonnais à cette manifestation de plus en plus festive et conviviale et enfin de proposer la possibilité aux Lyonnais de participer à une épreuve sportive originale permettant ainsi de découvrir Lyon autrement.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 156 100 €.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation, au plan sportif et rayonnement de la ville, je propose d'allouer une subvention de 29 000 € à l'Association Lyon Sport Evénements. »

Vu ladite convention ;

Vu les avis émis par les Conseils des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e et 5^e arrondissements ;

Oùï l'avis de sa Commission Jeunesse – Sports et Vie Associative ;

DELIBERE

1- Une subvention de 29 000 euros est allouée à l'Association Lyon Sport Evénements pour l'organisation de la 7^e édition de « Lyon Urban Trail », le dimanche 13 avril 2014.

2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et Lyon Sports Evénements, est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2014, programme EVENSPORT, opération EVENSPOR, ligne de crédit n° 44 036, imputation 415-6574.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

T. BRAILLARD